

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

04/10/2016

N° E16000175 /33

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 04/10/16, la lettre par laquelle M. le Président de Fumel Communauté demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

projet de zonage d'assainissement de la commune de Lacapelle-Biron ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 2224-6 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Jean-Pierre AUDOIRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Guy MARCHET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :FUMEL COMMUNAUTE versera dans le délai de 10 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de Fumel Communauté, à Monsieur Jean-Pierre Audoire, à Monsieur Guy Marchet et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Bordeaux, le 04/10/2016

Le Président,

Jean-François DESRAMÉ

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

Pour expédition conforme

Le Greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by several loops and a long horizontal stroke.